



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2271-0005/07/2022-288PR (corr. DPC : E. De Sart)

Réf. NOVA : 13/PFU/1847801

Réf. CRMS : AA/KD/SGL20001_697_PUN_Wafelaerts_53

Bruxelles, 03/10/2022

Annexe : /

Monsieur le Directeur,

Objet : SAINT-GILLES. Rue Henri Wafelaerts, 53.

Demande de permis unique portant sur la conservation des façades, des châssis et des toitures des volumes annexes à l'arrière du bâtiment principal ainsi que du granito du rez-de-chaussée.

Avis de la CRMS

En réponse à votre courrier du 09/09/2022, nous vous communiquons *l'avis favorable* émis par notre Assemblée en sa séance du 28/09/2022.



A gauche, extrait Brugis. Au centre, *Émulation*, 1914. A droite, la façade actuelle après restauration (extraits du dossier)

L'arrêté royal du 7 décembre 1981 classe comme monument la façade de l'ancienne clinique du Docteur Van Neck, sise 53 rue Henri Wafelaerts à Saint-Gilles. L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 7 mai 2015 classe par extension comme monument la totalité de l'ancienne clinique du Docteur Van Neck, sise 53 rue Henri Wafelaerts à Saint-Gilles.

HISTORIQUE DU BIEN

La clinique orthopédique du Docteur Van Neck, construite en 1910, constitue la première réalisation de l'architecte Antoine Pompe. Son style situé entre l'Art Nouveau déclinant et l'Art Déco naissant et ses lignes de compositions préfigurent le style de l'architecture de l'entre-deux-guerres en Belgique. Le programme dense comprenant une clinique privée et une maison d'habitation fut intégré sur une parcelle

1/4

étroite et profonde. Dans ce bâtiment, le traitement des formes est dicté par la volonté d'exprimer l'organisation spatiale intérieure. Chaque matériau est choisi en fonction de ses qualités et possibilités constructives.

En 1961, des transformations sont apportées à la façade avant et à l'intérieur par l'arch. R. Fostier : la clinique est transformée en école. La physionomie de l'ensemble n'a pas changé après 1961 : deux corps de bâtiment parallèles qui occupent toute la largeur de la parcelle. La partie entre les deux corps principaux est occupée par un niveau de rez-de-chaussée avec éclairage zénithal, une cour basse qui descend jusqu'au sous-sol et une cour de plain-pied. Derrière le corps arrière se développait un petit jardin aujourd'hui incorporé dans la construction par l'ajout d'une salle.

Les espaces sont restés en grande partie intacts après 1961 mais les affectations des pièces ont évolué en fonction de la nouvelle occupation des lieux. L'ensemble est occupé depuis 1975 par l'école de danse Jaques-Dalcroze.

La façade faisait dès sa réalisation preuve d'originalité par la simplicité de ses formes, ainsi que l'utilisation nouvelle de certains matériaux : par exemple les pavés de verre utilisés pour l'éclairage de la grande salle du premier étage (aujourd'hui disparus) ; ou encore la présence d'un grand linteau métallique. La ventilation des salles dans l'avant bâtiment était assurée par des prises d'air en façade tandis que l'air vicié était rejeté par six gaines d'évacuation construites en relief du pan de la façade. Ces gaines guident la composition de la façade.

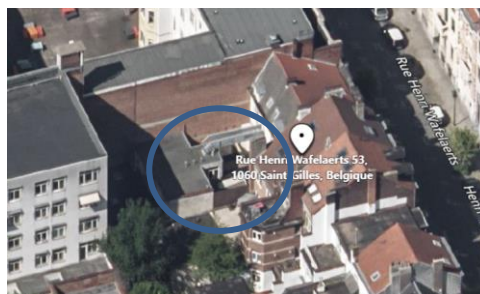
Le premier étage du bâtiment avant était à l'origine réservé à la rééducation des patients et comportait en façade avant une grande salle de gymnastique sur toute la largeur de la parcelle. Celle-ci a conservé ses caractéristiques spatiales.

HISTORIQUE DU DOSSIER

Le bien a déjà fait l'objet de deux phases de travaux :

- La restauration de la façade avant, la reconstitution historique d'éléments disparus et la restauration de la corniche de la façade arrière (PU 13/PFU/659728 du 06/09/2018, sur base de l'avis conforme de la CRMS émis en séance du 20/06/2018) ;
- L'entretien et la conservation de la façade et pan de toiture arrière : restaurer les menuiseries extérieures et la corniche en bois ; remplacer les fenêtres à tabatière et reconstituer à l'identique les châssis des lucarnes ; réparer et homogénéiser l'enduit à base de chaux ; renouveler la couverture en ardoise fibrociment (PU 13/PFU/1749847 du 05/06/2020).

PROJET





Vue aérienne des annexes de la clinique du Docteur Van Neck (© Bing maps)




La demande porte sur une troisième phase de travaux. Elle concerne des travaux d'entretien et de restauration intérieurs et des modifications à apporter aux toitures des volumes annexes à l'arrière du bâtiment.

A. INTERIEUR :

	<p><u>Interventions dans le hall d'entrée :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- démolition murs non originels- démolition de la double porte non d'origine- déplacement de l'hydrant- dépose puis repose des radiateurs en fonte sur pied- restauration du granito au sol- reconstitution de la double porte G <p><u>Interventions couloir :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- restauration du granito au sol- nouveaux luminaires- dépose puis repose des radiateurs en fonte sur pied <p><u>Interventions sur évacuations EP intérieurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- démolition des faux plafonds- nouveaux plafonds- nouveaux luminaires- remplacement des DEP intérieures
---	--

B. EXTERIEUR :

	<p><u>Ancienne coursive :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Démontage et renouvellement de l'étanchéité- Rehausse et remplacement du support d'étanchéité- Nouveau frein-vapeur + isolation en surépaisseur avec laine de roche incompressible (épaisseur 10 cm)- Nouvelle étanchéité EPDM <p><u>Verrière couloir :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Démontage de la toiture en polycarbonate et du contre lanterneau- Démontage de la gouttière non fixée- Rehausse en pied de verrière- Nouvelle verrière en acier avec double vitrage feuilleté intérieur munie d'un ouvrant motorisé- Nouvelle gouttière pendante
	<p><u>Toiture plate 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Démontage de l'étanchéité- Démontage des verrières en polycarbonate- Renouvellement partiel du support de toiture- Nouveau frein-vapeur + isolation en surépaisseur avec laine de roche incompressible (épaisseur 10 cm)- Nouvelle étanchéité EPDM- Renouvellement de la DEP existante intérieure- Nouvelle DEP intérieure au droit de la DEP de la toiture arrière- Adaptation des trémies aux dimensions des verrières d'origine- Nouvelles verrières en acier avec double vitrage feuilleté intérieur munies d'un ouvrant motorisé

	<p><u>Toiture plate 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Démontage de l'étanchéité - Démontage des lanterneaux - Renouvellement partiel du support de toiture - Nouveau frein-vapeur + isolation en surépaisseur avec laine de roche incompressible (épaisseur 10 cm) - Remplacement des cheminées de ventilation primaire - Nouvelle étanchéité EPDM - Nouvel avaloir à crépine vers DEP cour - Nouveaux lanterneaux
	<p><u>Toiture plate 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suspension de la coursive d'évacuation existante - Démontage de l'étanchéité existante - Suppression des cheminées de ventilation - Renouvellement partiel du support de toiture - Restauration de la corniche arrière - Remplacement de la planche de rive avant - Renouvellement de l'avaloir - Nouveau frein-vapeur + isolation en surépaisseur avec laine de roche incompressible
	<p><u>Toiture plate 4 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Démontage de l'étanchéité autour des coupoles - Démontage des coupoles - Nouvelles coupoles motorisées munies de stores intérieurs - Nouvelle étanchéité EPDM

Diverses vues de la situation actuelle (extraites du dossier)

AVIS DE LA CRMS

Plusieurs interventions s'inscrivent dans la valorisation patrimoniale des ouvrages existants. Ainsi, le sol en granito et la disposition des murs/parois intérieurs du hall d'entrée du bâtiment avant seront restauré(e)s dans les règles de l'art. D'autres interventions permettront d'améliorer les performances des ouvrages tels que les toitures, sans porter atteinte au patrimoine. ***La CRMS émet dès lors un avis favorable sur les travaux qui s'inscrivent dans la continuité de ceux réalisés lors des deux phases de restauration précédentes et se réjouit de cette troisième campagne de travaux.***

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président

c.c. à : edesart@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels ;